



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019
À 20H30**

Membres en exercice : 13

Présents : 10 Votants : 11 (Pour : 11 dont 1 pouvoir / contre : 0 / abstention : 0) Absents excusés : 03

Date de la convocation et de l'affichage : 18 Octobre 2019

LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2019, à vingt-heure trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, DUPONT Cécile, GONÇALVES Sidalia, LAFORGE Fabienne, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

Sont absents et excusés : LE ROCHELEUIL Angélique, DURRANT Arnaud et BERNARD Gilbert donnant pouvoir à BERNARD Micheline

Isabelle VILLAUDY TALLEC est élue Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- ▶ Approbation du compte-rendu de séance du 5 Septembre 2019
- ▶ Aménagement de la rue Délidon
 - Choix des entreprises
 - Financement des travaux
- ▶ Organisation du 11 Novembre
- ▶ CDC AUNIS SUD
 - Modification des statuts
 - Agrilocal
- ▶ Décisions budgétaires
- ▶ Travaux en cours
- ▶ Questions diverses

Approbation du compte-rendu de séance du Jeudi 5 Septembre 2019

Le compte-rendu de la séance du jeudi 5 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Aménagement de la Rue Délidon

1. Choix des entreprises

Madame le Maire informe l'Assemblée que le lotisseur PROMOTERRE a acheté la parcelle ZK8. Au vu des travaux prévisibles à l'extrémité de la Rue Délidon, il est nécessaire de reporter les travaux du plateau.

.../...

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge financièrement l'option des parcelles privées devant les entrées des Riverains.

Monsieur Philippe BARITEAU donne lecture du rapport d'analyse effectué par le cabinet SITEA CONSEIL. Le maître d'œuvre a proposé à la Commission d'Appels d'Offres de retenir l'entreprise ATLANROUTE pour le lot VRD et l'entreprise ID VERDE pour le lot Espaces Verts.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les offres suivantes :

Lot n° 1 : Entreprise ATLANROUTE pour 397 159,92 E TTC
Lot n° 2 : Entreprise ID VERDE pour 14 280,96 E TTC

2) Financement des travaux

Madame le Maire présente les offres de prêt du Syndicat Départemental de la Voirie (organisme prêteur : La Caisse d'Epargne) et du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal souhaite prendre contact avec la Banque des Territoires avant d'effectuer son choix.

Organisation du 11 Novembre

Monsieur Philippe BARITEAU présente les différents devis établis par le traiteur « La Cour des Saveurs », le menu « PURENATURE » est retenu.

L'animation sera animée par la chanteuse Kathleen BIAZ, accompagnée d'un musicien et d'une danseuse.

CDC AUNIS SUD

1. Modifications des statuts

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la CDC AUNIS SUD afin de :

- Mettre à jour la liste des Communes membres en tenant compte de la création des deux Communes nouvelles de La Devise et de Saint Pierre La Noue.
- Transférer la compétence « eau » des compétences optionnelles aux compétences obligatoires à compter du 01/01/20120.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts.

2. AGRILOCAL

- Madame le Maire présente AGRILocal, plateforme numérique initiée par le Conseil Départemental pour mettre en relation les producteurs et les acheteurs. Ce programme existe déjà dans plusieurs Départements. La CDC Aunis Sud s'est portée volontaire pour être territoire test.

Avec la Loi EGALIM et la volonté communale de servir davantage de repas à base de produits locaux et biologiques, la Commune est très intéressée par cette initiative. La Commission école est chargée de travailler la mise en place de ce programme à la cantine scolaire. Le repas végétarien une fois par semaine sera servi à partir du 1^{er} Décembre.

Décisions budgétaires

Madame le Maire rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'atelier d'architecte de Madame Nathalie LAMBERT pour la restauration de l'église.

Afin de pouvoir déposer les demandes de subventions, Madame LAMBERT doit fournir des devis complets et détaillés. Il convient donc de lancer la tranche conditionnelle (phase avant-projet sommaire et avant-projet définitif) du contrat de maîtrise d'œuvre avec un taux d'honoraires de 6,3%.

.../...

- Madame le Maire rappelle que plusieurs avenants ont été signés pour les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire. Afin de financer ces dépenses, des décisions budgétaires sont nécessaires :

Décision Budgétaire Modificative N° 04 /2019

Madame le Maire de la Commune de FORGES explique à l'Assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative, dans la section investissement : Dépassement de crédit sur **l'opération 2017-01**, articles 2313 et 2188, extension du restaurant scolaire, pour un montant de 26 011,- Euros.

Décision Budgétaire Modificative N° 05 /2019

Madame le Maire de la Commune de FORGES explique à l'Assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative, dans la section investissement concernant une insuffisance de crédit sur le chapitre 20, pour un montant de 5 079,65 Euros.

Décision Budgétaire Modificative N° 06 /2019

Madame le Maire de la Commune de FORGES explique à l'Assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative, dans la section investissement : Insuffisance de crédit sur l'opération 2019-01, article 2135 « Bâtiments Communaux », pour un montant de 5 350,- Euros.

- Madame le Maire fait part du mécontentement des dirigeants de l'Association La Retraite Bouliste sur la baisse de leur subvention. Lors du vote du budget, le Conseil Municipal a souhaité favoriser les Associations communales organisant des festivités dans le village.

Travaux en cours

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint fait le point sur les dossiers suivants :

- ▶ Les arrêts de bus de la Rue de l'Aunis et de la Rue du Relais.
- ▶ L'avancement des travaux du logement communal.
- ▶ Le programme trottoirs dans la Rue des Ormeaux et de la Rue Eugène Charron.

Le Conseil Municipal charge Monsieur Philippe BARITEAU de demander un devis complémentaire pour la réalisation d'un cheminement piéton à partir de la Rue du Chironnet et de la Rue Eugène Charron vers la Place du Souvenir. Ce cheminement permettra aux écoliers, collégiens et lycéens de se rendre à l'école et aux arrêts de bus en toute sécurité.

- ▶ AMENAGEMENT FONCIER INTERCOMMUNAL : Délimitation de la Commune de FORGES

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'Arrêté Départemental ordonnant le dépôt en Mairie du plan définitif d'aménagement foncier et clôturant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de : FORGES, AIGREFEUILLE D'AUNIS et LE THOU.

Dans ce cadre, 3 limites ont été délimitées et qui sont identiques à celles reconnues en 1839 lors de la délimitation des Communes en France.

La Commune de FORGES est concernée par 2 limites :

- La limite n°1 définie un fossé et un cours d'eau (cadastre Napoléonien 1839).
- La limite n°3 définie par un chemin intercommunal passant au sud de PUYDROUARD et allant à FONDOUCE (publiée lors de l'établissement du plan de remembrement du THOU en 1968 et celui de FORGES en 1972).

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les limites n°1 et n°3 avec les Communes d'AIGREFEUILLE D'AUNIS et de LE THOU.

Questions diverses

- Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint, présente le projet du « verger partagé » travaillé avec le Conseil Municipal des Jeunes. Afin de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association « Les croqueurs de Pommes Aunis Saintonge 17 » pour la somme annuelle de 30 Euros.
- Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint, fait part de la demande des enseignants et des parents d'élèves concernant le retrait des barrières dans la cour maternelle. Ils souhaitent que ces espaces soient clos par un système plus sécurisé.
- Le filet de protection va être posé au-dessus du mur de séparation entre la cour maternelle et le couloir du restaurant scolaire.
- Madame le Maire rappelle que l'inauguration du contournement de PUYDROUARD a lieu demain après-midi à l'initiative du Conseil Départemental. L'ouverture à la circulation est prévue lundi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.